

Chômage des personnes âgées et offre de travail : Une application à la Belgique

Policy brief préparé par Benjamine Dejardin à partir de De Brouwer, O., & Tojerow, I. (2022). Old-Age Unemployment and Labor Supply: An Application to Belgium (No. 15628). Institute of Labor Economics (IZA).

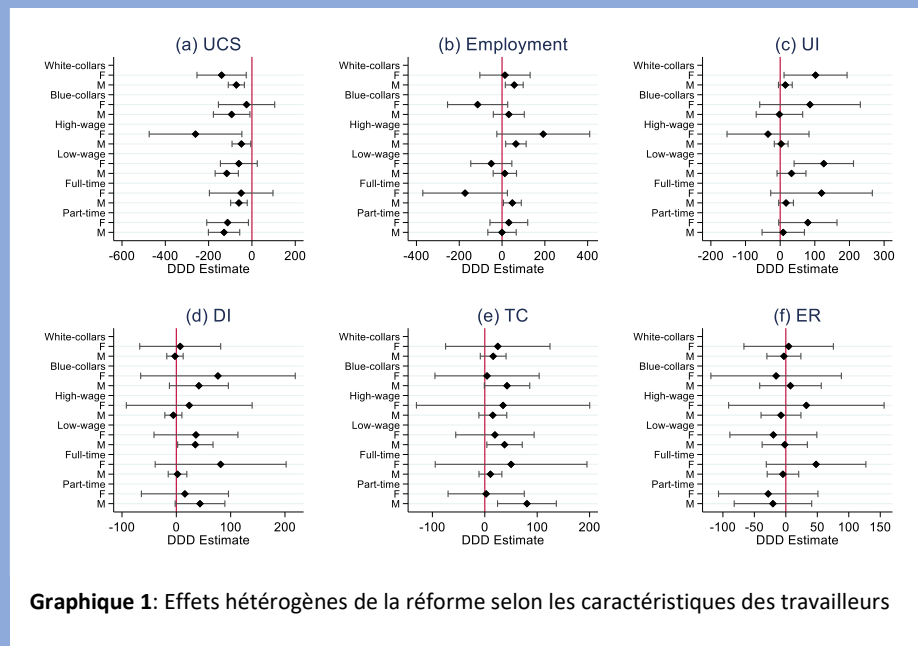
Aperçu

Plusieurs réformes de la sécurité sociale ayant eu lieu dans les pays de l'OCDE ces dernières années visent à retarder le départ des travailleurs du marché du travail, ceci en vue du vieillissement de la population et des conséquences qui en découlent pour les finances publiques. Bien que des gains fiscaux soient attendus de ces réformes, il se peut que ceux-ci soient contrebalancés par une augmentation de dépenses dans d'autres programmes de la sécurité sociale.

L'article de De Brouwer et Tojerow étudie les conséquences d'un report de l'âge à partir duquel les travailleurs ont accès au programme de chômage avec complément d'entreprise (CCE), de 58 à 60 ans. Ce programme offre aux travailleurs licenciés une combinaison d'allocation chômage avec un complément mensuel payé par l'employeur jusqu'à l'âge de la retraite. Pour analyser les conséquences de cette réforme sur l'offre de travail des travailleurs, les auteurs utilisent une méthode de triple différences. Ils trouvent que la réforme a eu un effet positif sur l'emploi pour les hommes en fin de carrière, mais pas d'effet significatif sur l'emploi chez les femmes. Pour ces dernières, les auteurs observent en revanche une augmentation significative du taux de chômage après la réforme.

Contributions principales

- Les résultats de référence montrent qu'une **diminution du nombre de jours passés sous le chômage avec complément d'entreprise** mène à une **augmentation des jours travaillés chez les hommes** mais pas chez les femmes.
- Pour les **femmes**, les chercheurs observent un important **effet de la réforme sur le chômage « régulier »**.
- Des effets **différents** de la réforme sur l'emploi chez les femmes et chez les hommes peuvent être expliquée par le fait que **les femmes ont une probabilité plus élevée** que les hommes de travailler dans **des emplois à temps-partiel, à bas salaire et sous le statut d'ouvrières**. En effet, **aucun effet significatif sur l'emploi n'est constaté pour ces groupes de travailleurs**.



Graphique 1: Effets hétérogènes de la réforme selon les caractéristiques des travailleurs

peuvent être expliquée par le fait que **les femmes ont une probabilité plus élevée** que les hommes de travailler dans **des emplois à temps-partiel, à bas salaire et sous le statut d'ouvrières**. En effet, **aucun effet significatif sur l'emploi n'est constaté pour ces groupes de travailleurs**.

Introduction

Le vieillissement de la population et de l'augmentation de l'espérance de vie de la population font peser une importante pression sur les finances publiques dans les pays développés. Pour remédier à ce problème, plusieurs pays ont réformé leur sécurité sociale dans le but de retarder le départ des travailleurs à la retraite. Pour cela, les politiques d'offre ont joué sur les règles d'éligibilité de retraite anticipée ou complète, ou sur des incitations financières à prendre sa retraite plus tard. Néanmoins, il est reconnu que les problèmes de santé et la faible demande de travailleurs âgés décourage ceux-ci à rester sur le marché de l'emploi après un certain âge. Les gains sociaux et fiscaux de rendre ces programmes de sécurité sociale moins accessibles ou moins attractifs pourraient donc être contrebalancés par une augmentation des dépenses dans d'autres branches de la sécurité sociale comme l'assurance chômage et l'assurance maladie-invalidité.

De Brouwer et Tojerow se sont penchés sur un programme d'assurance sociale belge, appelé « chômage avec complément d'entreprise » (CCE ou UCS en anglais), qui permet aux travailleurs âgés qui ont été licenciés de bénéficier d'une allocation de chômage ainsi que d'une indemnité complémentaire à charge de leur ex-employeur. En 2008, une réforme a resserré les conditions d'éligibilité au programme en augmentant le nombre d'années de carrière requises, ce qui résulta en un report d'éligibilité d'environ 2 ans (de 58 à 60 ans) pour les travailleurs ayant un nombre d'années de carrière intermédiaire. Cette réforme permet aux chercheurs d'analyser comment une augmentation exogène de l'âge d'éligibilité de 58 à 60 ans affecte le taux d'emploi des travailleurs mais aussi les transferts de sécurité sociale perçus au cours des années restantes de leur carrière (entre 58 et 63 ans).

Méthodologie empirique

Les données utilisées proviennent de la Datawarehouse marché du travail de la Banque Carrefour de Sécurité sociale, qui regroupe les données de toutes les branches de la sécurité sociale en Belgique. Elle contient des données longitudinales sur tous les individus résidant en Belgique entre janvier 2003 et décembre 2015. Les auteurs ont sélectionné les travailleurs nés en 1949 et 1950 qui étaient en emploi au premier quadrimestre suivant leur 55ème anniversaire. Le groupe contrôle est constitué de travailleurs qui sont restés éligibles au programme CCE à l'âge de 58 ans et le groupe traitement regroupe les travailleurs dont l'âge d'éligibilité pour le programme CCE a été repoussé.

De Brouwer et Tojerow analysent l'effet de la réforme en appliquant une approche de triple différences (DDD), qui exploite la variation de l'éligibilité des travailleurs au programme CCE à travers l'âge, la durée de carrière et l'année de naissance (1949 et 1950). En résumé, l'âge d'éligibilité au programme CCE ne fut postposé de 58 à 60 ans que pour les travailleurs nés en 1950, ayant un nombre limité d'années de carrières. Les trois autres groupes de contrôle sont donc constitués des individus nés en 1949, peu importe la durée de carrière (courte ou longue) ainsi que des individus nés en 1950 ayant une longue carrière. Cette approche DDD est plus robuste que l'approche de différence en différence, méthode plus traditionnelle, qui n'exploite généralement que les variations d'âge et de cohorte.

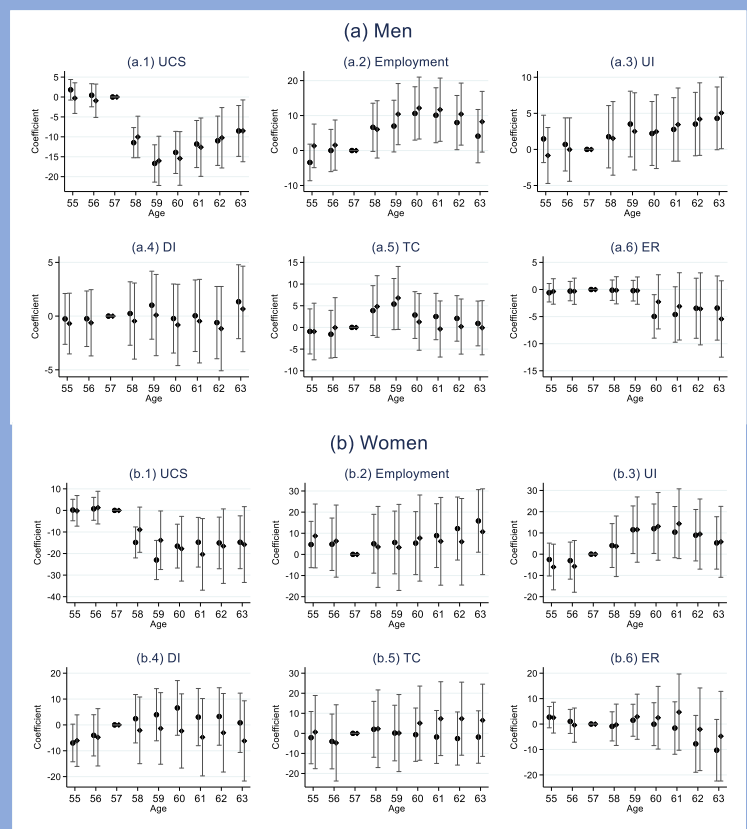
Résultats

Le graphique 2 montre les coefficients de la méthode DDD (losanges) et différence en différence (cercles) pour chaque âge, en prenant 57 ans comme âge de référence. Pour les hommes, on observe une augmentation significative du nombre de jours travaillés à partir de 58-59 ans (panel a.2), et une légère augmentation du nombre de jours passés sur le programme Crédit-Temps (panel a.5), un programme permettant une réduction du temps de travail en fin de carrière. Les effets sur l'assurance chômage, l'assurance maladie-invalidité et la retraite anticipée (panel a.3, a.4, a.5) ne sont pas significatifs. Pour les femmes, le panel b.2 montre qu'il n'y a pas d'effet significatif sur le nombre de jours de travail, mais le panel b.3 montre qu'il y a une augmentation du nombre de jours passés sous l'assurance chômage.

Les résultats de référence, en prenant comme variable dépendante le nombre cumulé de jours dans chaque statut entre 58 et 63 ans, confirment les résultats du graphique 2. Ils montrent que la diminution du nombre de jours passés sous le programme CCE a entraîné une augmentation du nombre de jours de travail chez les hommes mais pas chez les femmes. Pour les hommes entre 58 et 63 ans, la réforme a diminué le nombre de jours sous le programme CCE de 71 jours et a augmenté le nombre de jours travaillés de 46.1 jours. Pour les femmes de la même tranche d'âge, bien que la réforme ait conduit à une diminution du nombre de jours passés sur le programme CCE de 93.5 jours, l'effet sur le nombre de jours d'emploi est faible et statistiquement non significatif.

Les résultats représentés par le graphique 1 montrent aussi qu'il existe des effets de la réforme sur d'autres programmes d'assurance sociale pour les femmes et les hommes. En effet, les auteurs estiment chez les hommes une augmentation significative du nombre de jours passés sous le programme Crédit-Temps. Pour les femmes, la diminution du nombre de jours passés sous le programme CCE a été totalement compensée par une augmentation du nombre de jours passés sous l'assurance chômage. Les auteurs montrent que cette différence entre les femmes et les hommes peut s'expliquer par la différence des caractéristiques d'emploi. En effet, les femmes ont plus de probabilité que les hommes de se trouver dans des emplois à temps-partiel, à bas-salaire et sous le statut d'ouvrières. Grâce à une analyse d'hétérogénéité, on voit qu'il n'y a pas d'effet significatif de la réforme sur le nombre de jours travaillés chez les travailleurs dans ce type d'emplois, indépendamment du sexe.

De Brouwer et Tojerow montrent que la réforme a augmenté les revenus cumulés du travail pour les hommes entre 58 et 63 ans de €13,622 entre 58 et 63 ans, soit €2271 en moyenne par année, alors qu'elle a réduit les transferts depuis l'agence nationale pour l'emploi (qui est chargée des paiements du CCE mais aussi du chômage et du Crédit-Temps) de €2,384, soit €397 par année en moyenne. En divisant ces effets fiscaux par la diminution du nombre de jours en CCE suite à la réforme, les résultats montrent que la réforme a augmenté les revenus du travail de 191,8 € et diminué les transferts du programme CCE de 33,6 € par jour de CCE en moins. Cela suggère que la réforme a eu un effet positif sur le revenu des travailleurs. En revanche, il n'y a pas d'effet fiscal statistiquement significatif chez les femmes, probablement parce que la diminution des transferts du programme CCE a été compensée par une augmentation des transferts depuis le chômage.



Graphique 2: Résultats des DD et DDD par âge

Implications en matière de politique publique

En termes de politique publique, les résultats de l'article s'ajoutent aux autres résultats de la littérature existante et soulignent la complexité des conséquences des réformes de la sécurité sociale sur les travailleurs. L'hétérogénéité des résultats selon le sexe et les caractéristiques des travailleurs montre qu'un danger de l'augmentation de l'âge d'éligibilité au CCE est de mener à une plus grande inégalité de revenus entre les travailleurs en fin de carrière.

En résumé, l'article de De Brouwer et Tojerow mesure l'impact de la réforme du chômage avec complément d'entreprise sur les femmes et les hommes séparément. Les auteurs montrent que les effets de la réforme sur l'emploi sont positifs chez les hommes, en particulier les travailleurs au-dessus du salaire médian, les travailleurs à temps plein et les travailleurs ayant le statut d'employé. Chez les femmes, aucun effet positif n'est observé sur le nombre de jours travaillés mais un effet positif et significatif sur le nombre de jours au chômage est observé. Ces résultats impliquent que les décideurs politiques doivent tenir compte des conséquences inégales des multiples réformes de la sécurité sociale de ces 10 dernières années entre les travailleurs. De plus, il s'agit de mieux prévoir les effets de substitution entre branches de la sécurité sociale qui peuvent se produire lorsque qu'une réforme est mise en place dans l'une d'elle.

Références

De Brouwer, Octave & Tojerow, Ilan. (2022). Old-Age Unemployment and Labor Supply: An Application to Belgium, *IZA Discussion Paper* No. 15628.



Auteurs, sites personnels :

[Octave de Brouwer](#)
[Ilan Tojerow](#)



Études citées (extrait) :

- Kyrrä, T., & Pesola, H. (2020). Long-term effects of extended unemployment benefits for older workers. *Labour Economics*, 62, 101777.
- Staubli, S., & Zweimüller, J. (2013). Does raising the early retirement age increase employment of older workers?. *Journal of public economics*, 108, 17-32.



En savoir plus à propos de notre recherche sur Twitter : [@Dulbea_Ulb](#)